

Article 1 – Identification de l'entreprise

Nom commercial : **Pérégrine Essentiel**

Statut : Micro-entreprise (auto-entrepreneur)

SIRET : 993 440 684

Adresse : 6 rue des Bateliers, Bureau 3, 92110 Clichy

E-mail : info@peregrinessence.com

Téléphone : +33 6 36396151

TVA non applicable – article 293 B du CGI

Article 2 – Objet et expertise ➔

Les présentes CGV régissent les relations entre **Pérégrine Essentiel** et le Client pour la fourniture d'un **service de travel planning**, c'est-à-dire un accompagnement personnalisé dans la conception d'un voyage.

Inclut :

- Recherches, conseils, propositions et recommandations sur transport, hébergement, activités et organisation générale du séjour.

⚠ **Important** : Pérégrine Essentiel ne réserve pas les prestations. Le Client reste responsable de ses réservations auprès des prestataires.

Expertise professionnelle : titulaire d'une **Licence 3 Concepteur et Accompagnateur en écotourisme**, Pérégrine Essentiel met ses compétences au service de voyages responsables et sur-mesure.

Article 3 – Assurance et responsabilité

Pérégrine Essentiel est couverte par une **assurance Responsabilité Civile Professionnelle** adaptée à son activité.

Le Client comprend que :

- Les prestations (hébergement, vols, activités, transports...) dépendent de prestataires tiers
- Pérégrine Essentiel n'est pas responsable des erreurs, annulations, modifications ou indisponibilités des prestataires
- Les événements de force majeure (grève, catastrophe naturelle, pandémie, etc.) peuvent affecter la prestation

La prestation est un **service de conseil et d'accompagnement**, pas une réservation.

Article 4 – Processus de travail et responsabilités

Pour assurer une prestation fluide et transparente, Pérégrine Essenciel et le Client s'engagent à respecter les étapes et responsabilités suivantes :

4.1 Fourniture des informations par le Client

- Le Client fournit toutes les informations nécessaires à la conception du voyage (dates, destination, nombre de participants, préférences, contraintes, etc.).
- Le Client est responsable de la **véracité et de la complétude** de ces informations.

4.2 Validation du devis et paiement

- La prestation débute uniquement après **acceptation du devis et paiement intégral ou acompte selon le devis**.
- Le paiement vaut **acceptation des présentes CGV**, y compris le délai de rétractation réduit si la prestation commence immédiatement.

4.3 Échanges et suivi

- Pérégrine Essenciel propose une **phase d'échanges** (email, téléphone, WhatsApp selon convenance) pour clarifier les attentes et ajuster l'itinéraire.
- Le Client s'engage à **répondre dans un délai raisonnable** (ex. 7 jours).
- Sans réponse du Client, Pérégrine Essenciel peut considérer le projet comme **validé sur la base des informations disponibles**.

4.4 Modifications et ajustements

- Après validation du devis et avant livraison finale, le Client peut demander des **modifications limitées** dans le délai prévu (2 semaines après paiement).
- Les demandes supplémentaires ou tardives feront l'objet d'une **facturation complémentaire** selon le temps de travail nécessaire.

4.5 Livraison du carnet de voyage

- Le carnet est remis au **format numérique (PDF)** et éventuellement en version papier en supplément.
- Le Client reste responsable de ses réservations auprès des prestataires tiers (hébergement, activités, vols, transports...).

4.6 Responsabilité partagée

- **Pérégrine Essenciel** : fournit conseils personnalisés, recommandations fiables et itinéraire sur-mesure, et respecte les délais de livraison convenus.
- **Le Client** : fournit des informations exactes, répond aux échanges dans les délais et effectue les réservations auprès des prestataires.

Cette organisation garantit une collaboration efficace et claire, en définissant les responsabilités de chaque partie à chaque étape.

Article 5 – Prix et modalités de paiement

Les prix sont indiqués en **euros** et détaillés dans le devis.

TVA non applicable – article 293 B du CGI.

Le paiement est **avant le début de la prestation** (virement, carte bancaire, etc.).

Une facture est fournie à la demande.

En cas de retard, Pérégrine Essenciel peut **suspendre l'exécution** de la prestation jusqu'au paiement complet.

Article 6 – Droit de rétractation et annulation

Le Client dispose d'un **délai légal de rétractation de 14 jours** à compter de la conclusion du contrat.

Exécution immédiate

Au paiement du devis, le Client peut demander **le démarrage immédiat** de la prestation.

- Le droit de rétractation ne pourra alors s'exercer que sur la partie **non encore exécutée**
- Le Client accepte cette limitation en payant le devis et les CGV

Pour exercer ce droit : info@peregrinessence.com

Article 7 – Modifications et ajustements

Après paiement, le Client dispose de **2 semaines** pour demander des modifications à l'itinéraire proposé.

- Ajouts ou modifications tardives feront l'objet d'une facturation complémentaire selon le temps nécessaire
- Une fois la création du carnet commencée, **aucune modification n'est garantie**

Article 8 – Livraison du carnet de voyage

- Format numérique (PDF) livré **2 à 3 semaines avant le départ**
- Format papier possible en supplément, frais d'impression et d'envoi à la charge du Client

Article 9 – Propriété intellectuelle ©

Tout contenu (textes, visuels, itinéraires, carnets) reste la **propriété exclusive** de Pérégrine Essentiel.

- Reproduction ou diffusion publique interdite sans autorisation écrite

Article 10 – Données personnelles 🔒

Les données sont utilisées uniquement pour la prestation et la relation commerciale. Conformément au **RGPD**, le Client peut accéder, rectifier ou supprimer ses données via **info@peregrinessence.com**.

Aucune transmission à des tiers sans consentement explicite.

Article 11 – Loi applicable et règlement des litiges ⚖️

CGV régies par le **droit français**.

- Litiges → recherche amiable
- Recours possible à un **médiateur de la consommation** (articles L612-1 et suivants)

Article 12 – Acceptation des conditions ✅

Le paiement du devis vaud **acceptation pleine et entière** des CGV.

Article 13 – Activités distinctes 🐕 🌳

Sorties nature, activités collectives ou événements avec chiens font l'objet de **CGV séparées**, afin de distinguer les responsabilités spécifiques à ces prestations ponctuelles.